



Lors d'un échange téléphonique, une première analyse du besoin du ménage est effectuée par SOLIHA afin d'établir le contrat d'accompagnement correspondant à ses besoins.

Il stipulera

- les prestations choisies par le ménage,
- le montant total de l'accompagnement estimé
- les modalités de prise en charge financière de l'AMO



Un **contrat est alors conclu entre le ménage et Mon accompagnateur Rénov' (MAR)**, ses missions sont les suivantes :



## 1ère visite du logement

- Une première visite sur place pour évaluer la situation du ménage : sa situation financière, l'informer sur les aides financières susceptibles de lui être attribuées, les conditions et procédures d'octroi des aides, les obligations du ménage en tant que maître d'ouvrage (délais et autorisations d'urbanisme nécessaires avant de commencer les travaux)
- Evaluation du logement : réalisation de l'audit énergétique (possibilité de recourir à un audit existant ou de sous-traiter sa réalisation)
- Si nécessaire : évaluation de la dégradation / insalubrité du logement ET/OU de l'autonomie du ménage (le contrat sera d'ailleurs réajusté à cet effet si besoin)
- Réorientation possible vers les autorités compétentes et accompagnement social renforcé au besoin



## Définition du projet

- Appui au ménage dans l'élaboration du projet de travaux sur la base des scénarii de l'audit énergétique
- Mise à jour de l'étude énergétique sera élaborée au besoin si le programme de travaux retenu diffère de ceux proposés dans l'audit
- Définition du plan de financement
- Mise à disposition d'une liste de professionnels (RGE sur France Rénov')
- Aide à la sélection des devis
- Informations sur les procédures d'urbanisme



## Montage du dossier de demande de financement

- Aide au montage du dossier de demande de subvention auprès des financeurs parties prenantes au projet (Agence Nationale de l'habitat, collectivités territoriales et leurs groupements)
- Aide au montage du dossier de demande de financement du reste à charge
- Appui à l'obtention des attestations de travaux nécessaires dans le cas de la prime transition énergétique
- Aide à la compréhension des démarches en ligne, assistance à l'utilisation des plateformes numériques de dépôt des aides ou à défaut, au montage de dossier papier



## Conseils et suivi de la réalisation des travaux

- Information sur les différentes étapes du chantier jusqu'à réception des travaux
- Conseil sur la coordination des entreprises intervenantes afin d'assurer la bonne mise en œuvre du projet travaux et sur la résolution éventuelle de difficultés techniques
- Si nécessaire, mise à jour du plan de financement
- Si nécessaire, mise à jour de l'audit énergétique



## 2nde visite du logement

- Une seconde visite sur place, post-travaux pour confirmer la cohérence et la fin des travaux : vérification de la conformité des factures et du projet travaux
- SOLIHA assiste le ménage dans la réception des travaux mais ne s'y substitue pas*
- Apporter des informations sur le suivi des nouvelles consommations énergétiques
  - Donner des conseils utiles à la prise en main du logement rénové et informer sur les éco-gestes
  - Assister le ménage dans la création ou l'actualisation du carnet d'information du logement



## Solde de la subvention et fin de l'accompagnement

- Elaboration et remise d'un rapport d'accompagnement contenant l'ensemble du projet, de la première visite du logement à la réception des travaux
- Aide au montage du dossier de demande de solde de la subvention